

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 28 février 2024

OBJET :
Affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice 2023.

N° Délibération : 2024/D003

Membres en exercice :	44	Votants :	33
Etaient présents :	32	Abstentions :	00
Pouvoirs :	01	Contre :	00
Etaient excusés :	08	Pour :	33
Etaient absents :	04		

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 19 mars 2024.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 882 333,32 euros;
- un déficit d'exploitation de -----

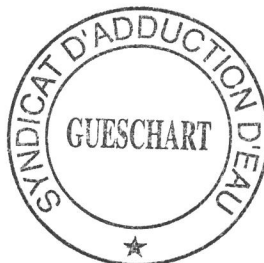
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'investissement	441 911 00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	882 333 32
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2023	
• Exécution du virement à la section d'investissement	275 605 59
• Affectation complémentaire en réserves	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	606 727 73
B) DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit à reporter	-

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 20 mars 2024.



Pour expédition conforme,

Le Président,


Fabien CARPENTIER